



ENTREtenir SES DEPENDANCES VERTES COMMUNALES

DANS LE PARC
NATUREL REGIONAL DES
PYRENEES ARIEGEOISES



RECOMMANDATIONS
POUR ENTRER
DANS DES DEMARCHES
«ZERO-PESTICIDE»
et «TAILLE DOUCE»
DES VEGETAUX



Parc
naturel
régional
Pyrénées
Ariégeoises

Il s'agit d'un guide pratique de recommandations pour entrer dans une démarche « zéro-pesticide » et « taille douce » des végétaux pour l'entretien des dépendances vertes communales. Il est à destination des élus des communes et des communautés de communes.

DÉCIDER :

pourquoi limiter l'usage des pesticides p. 3

PESTICIDES, KESAKO ? p. 3

AGIR :

entrer dans une démarche « zéro-pesticide » p. 4

CONSEILS D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS

..... p. 14

ENTRER DANS UNE DÉMARCHE

« TAILLE DOUCE DES VÉGÉTAUX » p. 18

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE COMMUNICATION EXPLIQUANT

LA DÉMARCHE p. 22

DECIDER : POURQUOI LIMITER L'USAGE DES PESTICIDES ?

Parce que la contamination des eaux superficielles par les produits phytosanitaires est généralisée et préoccupante,
Parce que produire une eau destinée à la consommation humaine en conformité avec les exigences réglementaires coûte de plus en plus cher,
Parce que le désherbage de surfaces imperméabilisées ou à transfert rapide (caniveaux, fossés...) contribue à la pollution des cours d'eau et il impacte leur flore et leur faune.

Que dit la Charte du PNR ?

Article 4.1.2 : Stimuler l'adaptation des comportements.

L'objectif est d'inciter (...) et d'encourager l'adaptation des comportements et des pratiques des acteurs dans une perspective de développement durable : impacts directs et induits sur le patrimoine, les paysages et la biodiversité, impacts économiques et humains, etc. (...):

- sensibiliser à la préservation de l'environnement et des ressources (air, eau, énergie, fertilité des sols, production de gaz à effet de serre, ...), à la préservation de la biodiversité, à la gestion durable des forêts, à l'économie d'eau, aux risques naturels, à la prévention/tri des déchets (...);
- inciter les acteurs du Parc à l'adoption de pratiques éco-citoyennes et éco-responsables.

Que dit la Loi ?

Il est interdit de traiter avec des produits phytosanitaires à moins de 5 mètres d'un cours d'eau ou point d'eau (arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation et l'élimination des effluents phytosanitaires). Suite au Grenelle de l'environnement, le plan Ecophyto 2018 vise à réduire progressivement l'usage des pesticides en France de 50%, si possible, d'ici 2018.

pesticides, KESAKO?

Les principales catégories de pesticides utilisées par les jardiniers sont :

- les herbicides contre les herbes indésirables
- les fongicides contre les maladies causées par les champignons
- les insecticides contre les insectes indésirables
- les molluscicides contre les limaces et les escargots
- les taupicides contre les taupes.

1 seul gramme de substance active suffit à polluer 10 000 m³ d'eau (qui représente la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant 50 ans ou un fossé de plus de 10 km de long). La concentration de 0,1 µg/l au-delà de laquelle une eau n'est plus potable, est très rapidement atteinte.

Mettre en place un plan de désherbage.

Comment ?

- Identifier et hiérarchiser les zones à désherber en fonction du risque de transfert des produits vers les eaux superficielles,
- Adapter les méthodes de désherbage en fonction du niveau de risque. L'objectif visé est le zéro pesticide sur les zones où le risque d'entraînement des produits vers les cours d'eau est le plus élevé.



AGIR : ENTRER DANS UNE DEMARCHE «ZERO-PESTICIDE»

Réaliser le plan de dés herbage:

Le plan de dés herbage communal peut être réalisé, au choix, par la commune ou un prestataire.

Le Syndicat mixte du PNR peut vous accompagner techniquement pour réaliser ce diagnostic en interne ou pour rédiger le cahier des charges de sélection du prestataire, assurer le suivi du travail ...

1^{ère} étape :

Inventorier les pratiques de la commune (voir l'annexe 1).

L'inventaire vise à déterminer les zones à dés herbber, les pratiques de dés herbber correspondantes (chimique, mécanique, autres) et les zones non dés herbberées. Il permettra par la suite d'évaluer les changements de pratiques.

2^{ème} étape :

Définir les objectifs d'entretien.

Il s'agit de :

- définir des zones où le dés herbberage est nécessaire pour des raisons de sécurité, culturelles... Pour ces zones, il faudra définir les exigences en terme d'entretien,
- mettre en évidence des zones où le dés herbberage n'est pas nécessaire.

3^{ème} étape :

Classer et cartographier les zones à dés herbber et choisir les modes d'entretien.

Ce classement permet de définir le niveau de risque de transfert des produits phytosanitaires vers l'eau.

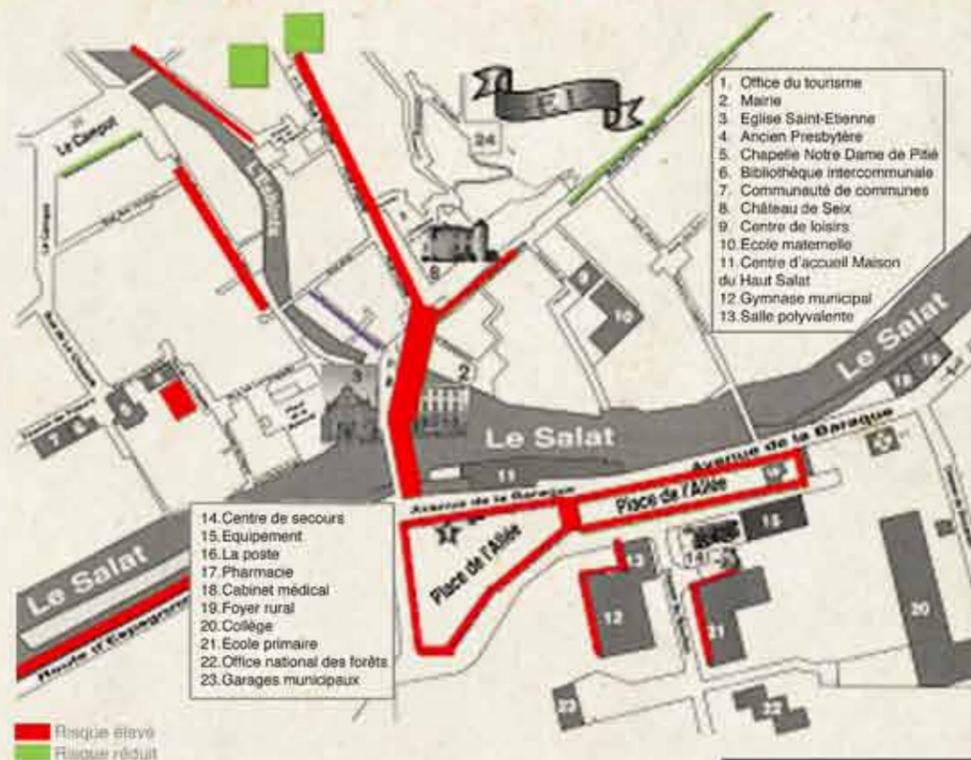
4^{ème} étape :

Enregistrer et faire le bilan annuel des pratiques d'entretien (voir l'annexe 3).

La démarche doit être progressive et les méthodes d'entretien doivent s'adapter chaque année.

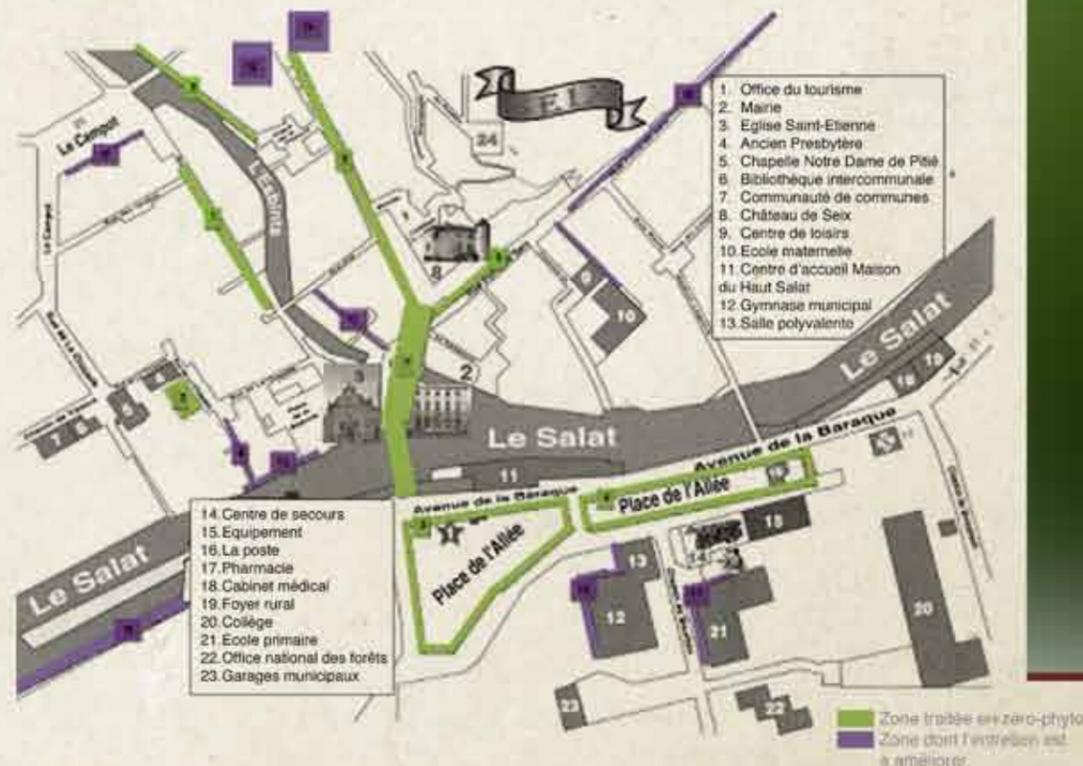
Des fiches en annexes permettront d'identifier les zones et d'en assurer le suivi ainsi que de réaliser un bilan annuel des pratiques de dés herbberage.

Exemple d'identification des zones communales à dés herbber :



Exemple réalisé pour la commune de Seix en 2010

Ensuite, des méthodes d'entretien doivent être définies pour chaque zone (voir l'annexe 2). Elles seront communiquées aux agents municipaux ou aux prestataires en charge de l'entretien des dépendances vertes de la commune.



DÉFINIR DES MÉTHODES ALTERNATIVES AU DÉSHERBAGE CHIMIQUE POUR CHAQUE ZONE

Il existe plusieurs solutions pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires :

- utiliser des techniques préventives pour empêcher les herbes de pousser,
- utiliser des techniques curatives pour détruire les herbes par des moyens non chimiques,
- laisser pousser les plantes spontanées dans l'espace urbain, en veillant à leur bonne intégration et à leur maîtrise,
- repenser ses aménagements (actuels et futurs) et ses plantations (choix de végétaux, ...) de façon à faciliter leur entretien (voir la fiche pratique du PNR « les haies mélangées » sur www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr).

UTILISER DES TECHNIQUES ALTERNATIVES PRÉVENTIVES

• pailler

Le paillage permet :

- d'empêcher la croissance des plantes adventices en les privant de lumière,
- de limiter l'évapotranspiration (par conséquent de réduire l'arrosage),
- de favoriser le développement d'une vie microbienne et d'auxiliaires (vers de terre) qui enrichit le substrat,
- d'enrichir le sol en matière organique par la décomposition du paillis.

La condition primordiale à la bonne réussite d'un paillage est la préparation du sol : il doit être parfaitement désherbé au préalable. La mise en place se fait de préférence sur terre humide avec une épaisseur suffisante (8 à 10 cm).



Les paillis végétaux

Le paillis de lin ou de chanvre

Mise en œuvre : couche de 8 à 10 cm d'épaisseur environ.
Utilisation : massifs de fleurs annuelles ou les jardinières.
Durée de vie : 1 an environ.
Avantages : très bons résultats contre les mauvaises herbes et le dessèchement du sol. Riche en éléments nutritifs et gêne les déplacements des limaces.
Coût : 3,5 € HT/m².
Lieux de commercialisation : jardinerie, coopératives, coop bio.
Inconvénients : peut former une croûte peu perméable.

Les bois déchiquetés

Mise en œuvre : couche de 8 à 10 cm d'épaisseur environ.
Utilisation : massifs de vivaces, massif d'arbustes, massifs de fleurs annuelles ou jardinières.
Durée de vie : 3 à 5 ans.
Avantages : résistent au vent. Bons résultats.
Coût : 2 à 3 € HT/m².
Lieux de commercialisation dans le PNR (liste non exhaustive) : plateformes de séchage et de stockage de plaquettes forestières (SCIC Ariège énergie bois forêt, Energie Bois sud à Montjoie en Couserans)...
Lieux de commercialisation : jardinerie, coopératives.
Inconvénients : peuvent former une croûte peu perméable.

Les « minéraux »

La pouzzolane

Mise en œuvre : couche de 5 à 8 cm d'épaisseur environ, à privilégier en centre-ville.
Utilisation : massifs de fleurs annuelles ou jardinières.
Durée de vie : plusieurs années.
Avantages : bon aspect esthétique, bon effet couvrant, laisse passer l'eau.
Coût : 3 € HT/m².
Lieux de commercialisation : jardinerie, coopératives, paysagistes.
Inconvénients : n'apporte rien au sol hormis une modification de structure, matière issue d'extraction (Auvergne...) non locale du PNR des Pyrénées Ariégeoises et non renouvelable.

Les écorces et autres cosses

Les écorces de peuplier

Mise en œuvre : couche de 8 à 10 cm d'épaisseur environ.
Utilisation : massifs de vivaces, massif d'arbustes.
Durée de vie : 1 à 3 ans.
Avantages : empêchent la pousse des adventices très efficacement. Bonne dégradabilité.
Coût : 4 € HT/m².
Lieux de commercialisation : jardinerie, supermarchés, coopératives, paysagistes.
Inconvénients : peuvent se dégrader un peu vite.

Les toiles

Les feutres végétaux

Toiles en fibre de bois de jute, chanvre, lin, coton, etc

Mise en œuvre : comme une toile tissée synthétique.
Utilisation : massifs d'arbustes, haies.
Durée de vie : 2 ans en moyenne.
Avantages : biodégradables, permettent à l'eau de s'infiltrer, enrichissent le sol, meilleure intégration esthétique que les toiles tissées plastiques.

Coût : moins de 1€ à 4 € HT/m².
Lieux de commercialisation : jardinerie, coopératives, paysagistes.
Inconvénients : dégradabilité rapide. Aspect visuel en cours de dégradation. Fragile. Non locaux du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Différents types de paillage existent :

Les recyclés

Les tontes de gazon

Mise en œuvre : faire sécher les tontes un jour ou deux au soleil avant de les réutiliser.
Utilisation : massifs d'arbustes, pieds d'arbres ou de haies, jardinières.
Durée de vie : de quelques semaines à quelques mois.
Avantages : cela permet d'éviter un déchet vert.
Coût : gratuit.
Inconvénients : une couche trop épaisse peut développer une sous-couche humide : apparition de maladies et arrivée de limaces. N'est utilisable qu'à la saison des tontes.

Les feuilles mortes

Mise en œuvre : épendre en couche de 8 à 10 cm d'épaisseur.
Utilisation : massifs d'arbustes, pieds d'arbres ou de haies, jardinières.
Durée de vie : 6 à 12 mois selon l'épaisseur.
Avantages : cela permet d'éviter un déchet vert par un recyclage sur place. Elles se décomposent en humus.
Coût : gratuit.
Inconvénients : aucun.

Les Bois Raméaux Fragmentés

Mise en œuvre : pour le fabriquer, on utilise exclusivement des rameaux et des petites branches vertes d'un diamètre inférieur à 7 cm.
Utilisation : massifs de vivaces ou arbustes, pieds d'arbres ou de haies.
Durée de vie : 1 à 3 ans.
Avantages : active la vie biologique du sol, conserve l'humidité et la structure du sol, protège les plantes cultivées contre la concurrence des herbacées, totalement biodégradable, issu d'une filière locale, voire utilisation en cycle fermé.
Coût : coût de production raisonnable car coût de location ou achat d'un broyeur. La communauté de communes du Séronais s'est dotée d'un broyeur pour réaliser du BRF et elle propose sa location aux communes qui le souhaitent. Pour plus de renseignements, contacter la communauté de communes du Séronais au 05 61 64 51 25.
Inconvénients : le BRF frais est à utiliser au plus tard quelques jours après le broyage.

• installer des plantes couvre-sols

C'est une bonne technique pour occuper un espace dont on veut diminuer considérablement l'entretien. On peut citer la petite pervenche, le lierre, le géranium sanguin, le géranium luisant... qui sont disponibles en jardinerie.

Elles ont plusieurs rôles à jouer :

- couvrir des espaces difficiles d'accès comme des talus enherbés dont la tonte peut se montrer périlleuse,
- occuper la surface dans des massifs d'arbustes,
- s'installer auprès des arbres ou de haies,
- garnir tout simplement des massifs de plantes pérennes.



• Ne pas planter des espèces envahissantes

Certaines espèces sont à proscrire des plantations du fait de leur caractère invasif. Ce sont notamment l'Arbre aux papillons, l'Allanthe, l'Impatiens de l'Himalaya, la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia, le Sumac de Virginie et l'herbe de la pampa (voir la fiche pratique du PNR « les haies mélangées » sur www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr).



➤ utiliser des techniques alternatives curatives

• DÉsherber thermiquement

➤ Le désherbeur portatif à flamme directe

Principe : l'appareil fonctionne au gaz propane en phase vapeur. Le brûleur produit une flamme dont la température est d'environ 1400°C. Il peut être porté ou trainé.

Application : le stade idéal est de 2 à 3 feuilles. Si les plantes sont plus développées, augmenter le temps d'application au niveau du collet de la plante. La vitesse d'avancement est de 2 km/h.

Efficacité : en moyenne 8 passages par an.

Coût d'utilisation : coût d'achat et de consommation de gaz propane.

Avantages : investissement faible, maniabilité et simplicité d'utilisation.

Inconvénients : risque d'incendie, nombre de passages important.

Les communes suivantes du PNR des Pyrénées Ariégeoises l'utilisent déjà : Arrout, La Bastide de Sérou, Saint Lizier, Saint Pierre de Rivière, Seix...



➤ Le désherbeur à lance ou rampe à flamme directe

Principe : l'appareil fonctionne au gaz propane en phase vapeur. Le brûleur produit une flamme dont la température est d'environ 1400°C qui détruit la végétation en provoquant la dénaturation des protéines de la plante par coagulation.

Application : le stade idéal est de 2 à 3 feuilles. Si les plantes sont plus développées, augmenter le temps d'application au niveau du collet de la plante. La vitesse d'avancement est de 3 km/h. Consommation de gaz de 3 kg/h et par brûleur.

Efficacité : en moyenne 8 passages par an sur des surfaces perméables et 5 passages sur des surfaces imperméables.

Coût d'utilisation : coût d'achat pour le modèle à lance : 570 à 700 € HT.

Pour le modèle à rampe : 2 100 à 5 000 € HT. Plus le coût de la consommation de gaz propane.

Avantages : investissement faible, maniabilité et simplicité d'utilisation.

Inconvénients : risque important d'incendie, nombre de passages important. La commune de Seix l'utilise sur le tracteur communal.

➤ Le Waïpuna ou désherbage thermique à mousse

Principe : Ce procédé utilise de l'eau et un additif à base d'amidon de maïs et de noix de coco. L'ensemble est chauffé afin d'appliquer une mousse chaude sur la végétation à détruire. La mousse disparaît au bout de 15 minutes.

Application : le stade idéal est de 4 à 5 feuilles. Si les plantes sont plus développées, augmenter le temps d'application au niveau du collet de la plante. La vitesse d'avancement est de 3 à 5 km/h. La consommation d'eau pour une lance est de 500 l/h. Le rendement par lance est de 350 m²/h.

Efficacité : en moyenne 2 à 3 passages par an sur des surfaces imperméables et 3 à 4 passages sur des surfaces perméables.

Coût d'utilisation : coût pour une journée de 1 000 € HT et à cela il faut ajouter la mise à disposition d'eau : compter 500 l/h.

Avantages : efficacité aussi intéressante sur des surfaces perméables qu'imperméables, vitesse d'avancement plus élevée que le désherbage à vapeur.

Inconvénients : prestation de service, disponibilité du matériel, consommation importante d'eau et de carburant.

➤ L'aquacide

Principe : désherbage thermique à eau chaude.

Application : le stade idéal est de 3 à 4 feuilles. Si les plantes sont plus développées, augmenter le temps d'application au niveau du collet de la plante. La vitesse d'avancement est de 4 km/h. consommation d'eau pour une lance est de 500 l/h. la consommation de fioul est de 5,5 l/h. Le rendement est de 2 000 m²/h.

Efficacité : en moyenne 3 passages par an sur des surfaces imperméables et 5 à 6 passages sur des surfaces perméables.

Coût d'utilisation : prix de l'appareil 15 000 € HT. Coût journée d'une prestation de 800 € HT. Il faut ajouter la mise à disposition d'eau.

Avantages : usage polyvalent, maniabilité, efficacité sur surface imperméable.

Inconvénients : investissement élevé, consommation en eau importante, vitesse d'avancement faible.



➤ DÉsherber manuellement

Il se fait au moyen de binettes, des ratissoires et des sarcleuses. Il peut se faire également avec des couteaux à désherber, des échardeurs et des « couteaux à asperges ».

Plus le désherbage manuel est réalisé tôt en saison (aux alentours du mois de mars), meilleurs seront les résultats.

➤ DÉsherber mécaniquement

La balayeuse mécanique pour trottoirs et caniveaux. La débroussailleuse et la tondeuse pour les zones enherbées.

➤ Revoir ses aménagements et ses plantations pour en faciliter l'entretien

Dans les massifs, préférer des plantes naturelles vivaces aux plantes horticoles annuelles.

Cela permet de :

- diminuer la charge de travail ;
- diminuer les déchets organiques ;
- faciliter l'entretien des massifs.

Dans de grands espaces tels que les cimetières, les parcs... favoriser le couvert arboré permet de limiter la pousse des adventices.

➤ Avoir un autre regard sur la végétation spontanée

Une plus grande acceptation de la végétation spontanée est souhaitable.

Dans certaines villes, le parti a été de laisser certaines ronds points et autres espaces verts se végétaliser naturellement et le résultat est très satisfaisant sur le plan esthétique (ex. à Montpellier des ronds points jaunes de Crépides) comme sur le plan de l'entretien (zéro-entretien).



conseils D'aménagement Des espaces PUBLICS

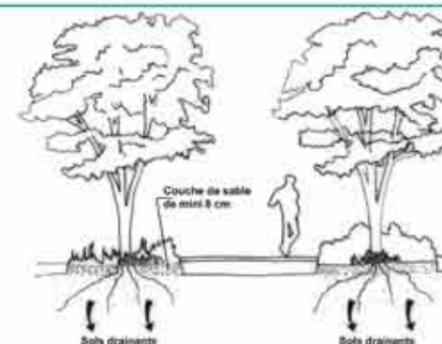
➤ Les Pieds d'arbre

Pour une installation durable des arbres, les éléments suivants ne doivent pas être négligés :

- Prévoir des fosses de plantations larges qui offrent plus de substrat utile, permettant d'avoir un massif en surface et d'augmenter les surfaces d'infiltration des eaux,
- Envisager des fosses de plantation continues pour constituer un massif entre le trottoir et la chaussée,
- Anticiper le développement des troncs et frondaisons pour ne pas détériorer les trottoirs et façades,
- Assurer la bonne végétalisation des pieds d'arbre par un nettoyage irréprochable des débris et excréments.

Pieds d'arbres végétalisés spontanément ou par les riverains

+ Vivant

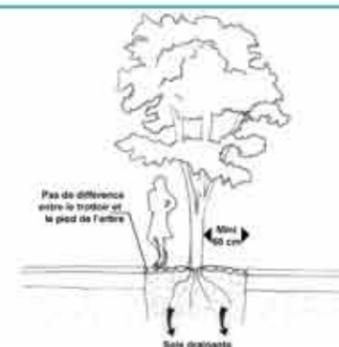


Pour faciliter l'entretien et limiter la pousse des herbes indésirables, utiliser une couche de sable fin sans liant sur la terre végétale. Chercher à appauvrir les sols pour favoriser la diversité et limiter la pousse : exporter les déchets de tonte ou fauchage.

Les pieds d'arbres végétalisés requièrent 3 à 5 tontes par an en entretien soigné et 1 fauche par an en extensif.

Pieds d'arbres construits, protégés et perméables

+ Contraint



Privilégier les surfaces perméables qui supportent le piétinement. Utiliser des essences à enracinement non superficiel pour éviter le soulèvement des trottoirs.

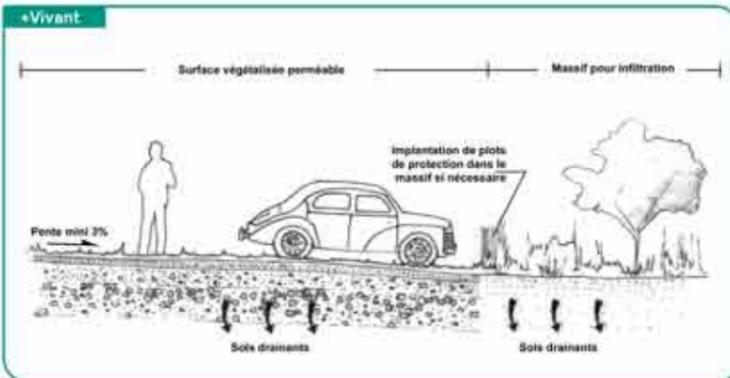
Lors de l'entretien, porter une attention particulière pour ne pas blesser les troncs.

Les stationnements

Il est utile de prendre en compte les conseils suivants au moment de la conception de stationnement :

- Végétaliser tous les stationnements à faible fréquentation où s'installent de préférence les adventices.
- Réaliser des surfaces homogènes sans recoins, sans bordures et sans différence de niveau.
- Faire des couches de fondation solides adaptées aux charges d'exploitation pour une durabilité optimale.
- Dans les cas existants, on essaiera de végétaliser les lieux difficiles d'accès, au besoin en changeant le revêtement.

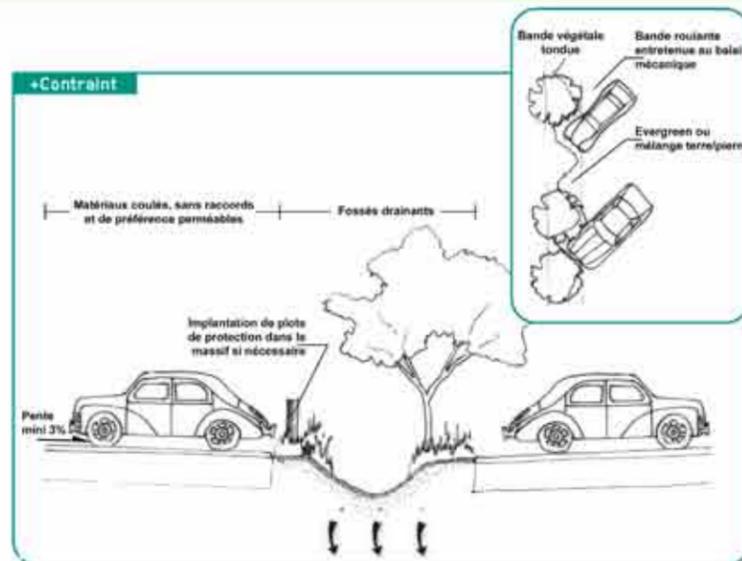
stationnements enherbés sans entretien



Les problèmes se concentrent sur les stationnements peu fréquentés. Ils sont difficiles à entretenir. Il faut favoriser les stationnements végétalisés, par exemple, parking de Saint-Lizier. La solution idéale est un revêtement perméable et un écoulement vers une bande végétale.



stationnements fréquentés et facilement entretenus

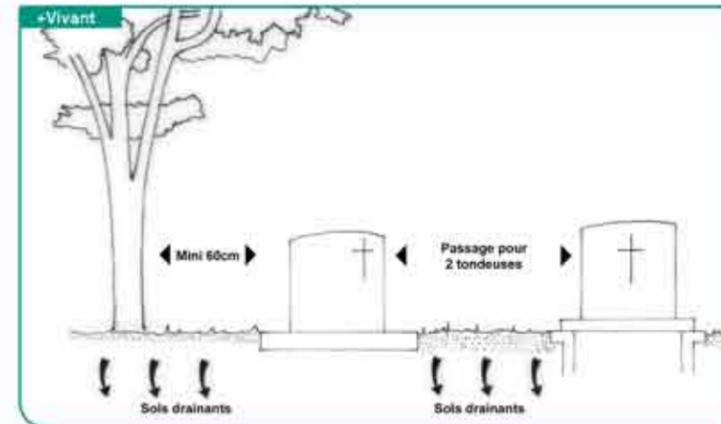


Eviter les revêtements imperméables qui reportent les problèmes d'écoulement en aval. Etendre un géotextile sous les dalles ou pavages pour limiter l'installation des racines.

Les cimetières

Il est envisageable de modifier les aménagements à condition de garder à l'esprit que la végétalisation des cimetières est liée à la culture et la tolérance des citoyens vis-à-vis des plantes spontanées. Il faudrait considérer les cimetières comme jardin, opportunité de diversité végétale.

cimetières jardins ou cimetières forestiers

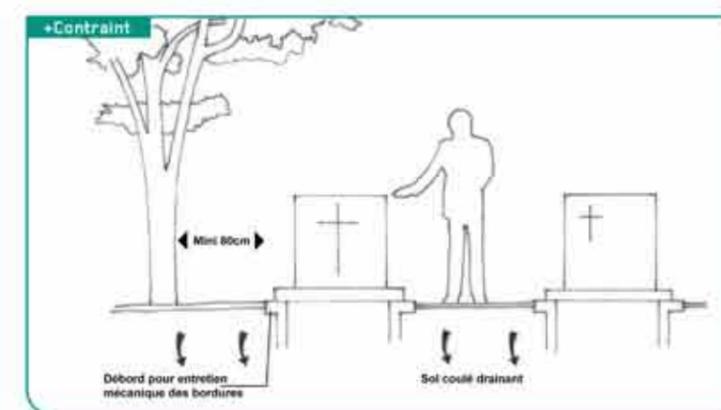


Les tombes doivent être au niveau du sol pour faciliter l'entretien des bordures qui doivent être particulièrement soignées.

Favoriser le couvert arboré pour limiter la pousse des adventices. Pour les surfaces non praticables, planter des couvre-sol à très faible entretien.



cimetières minéraux sans désherbants chimiques



Eviter les allées sablées et stabilisées si les moyens d'un entretien faible mais régulier ne sont pas réunis.

Insister sur l'arasement des surfaces pour limiter l'installation d'adventices aux joints.



ENTRER DANS UNE DEMARCHE « TAILLE DOUCE DES VEGETAUX »

➤ réaliser une taille douce

L'entrepreneur doit mettre tous les moyens en œuvre, tant au niveau de la main d'œuvre (qui devra être qualifiée pour ce type d'intervention), que du matériel et des dispositifs de sécurité, pour réaliser ces interventions.

Les élagages sont réalisés selon les principes de la taille douce, dont voici quelques règles :

- La taille doit **conserver à l'arbre sa structure fondamentale**. Elle ne doit en aucun cas modifier le port naturel du sujet ni sa silhouette.
- Les branches supprimées le sont **entièrement sans laisser de chicots mais sans entamer ni le col ni la ride d'écorce**. À l'endroit où la branche est insérée se trouve une zone de barrage marquant la limite entre les tissus de la branche et les tissus du tronc. On y trouve une sorte de pli plus ou moins grossier qu'on appelle la « ride de l'écorce ». Sur les conifères et sur certains feuillus, cette ride est complétée par un renflement, le « col », qui enserme la base de la branche. L'ensemble ride de l'écorce et col de la branche joue un rôle essentiel. C'est une zone de barrage, au niveau de laquelle l'arbre va pouvoir contenir les micro-organismes responsables des pourritures internes. Cette zone frontière se retrouve à la base de chaque branche, au niveau de son point d'insertion. Il faut couper la branche juste à ce niveau, ni plus loin ni plus près. En respectant ce principe simple, on garantit la meilleure cicatrisation possible.
- **Éviter les coupes de branches de plus de 10 centimètres de diamètre** car elles cicatrisent difficilement. La réduction des branches doit se faire à l'aisselle d'un tire-sève (branche suffisamment vigoureuse avec de nombreux bourgeons correspondant à l'axe qu'on veut maintenir dans le futur développement de l'arbre), pour garantir une bonne cicatrisation et éviter la formation de rejets. Le tire-sève doit avoir un diamètre au moins égal à un tiers de la branche principale.
- **Les coupes devront être nettes et respecter le bon angle**. Pour les branches de petit diamètre, on utilise, en préférence à la tronçonneuse, des scies à denture dite japonaise, légères et performantes, et donnant une très nette coupe. Le respect des angles de coupe permet la fermeture complète des plaies de taille par le bourrelet cicatriciel, limitant ainsi les risques de pourriture interne du bois et le foisonnement de rejets.



➤ Identifier les arbres à tailler

Contrairement à une idée répandue, les arbres n'ont pas besoin d'être taillés. Les tailles ne favorisent pas leur rajeunissement ni leur vigueur !

Les tailles sont motivées par l'usage que l'homme fait des arbres et ne devraient avoir pour seul souci que d'éliminer le bois mort ou les branches dangereuses, ou bien de réduire certaines branches par rapport à des contraintes de lieu (passage de camions...).

Il est parfaitement possible de conduire les arbres urbains en leur gardant leur forme naturelle. C'est ce qu'on appelle les formes libres.

Les arbres en forme libre ne demandent qu'un entretien très réduit. Les seules interventions sont liées à la sécurité des usagers et au maintien de l'équilibre de l'arbre.

Les arbres à abattre ou à élaguer sont préalablement marqués ou désignés par la collectivité.

➤ Choisir les bonnes périodes de taille

Deux périodes d'activité intense de la sève (dites phases phénologiques), variables selon les essences, sont à éviter (préférence aux abattages) :

- pendant le débourrement : les arbres puisent dans leurs réserves existantes pour faire des feuilles ;
- pendant la période de chute des feuilles : les réserves accumulées pendant la période estivale migrent à la fin de l'été, des extrémités (feuilles) vers le tronc et les racines.
- **La taille d'été est très favorable aux feuillus**. À cette époque, les arbres disposent d'un budget d'énergie plus important, ce qui permet une bonne compartimentation et une cicatrisation plus rapide.

ENTRER DANS UNE DEMARCHE
« TAILLE DOUCE
DES VEGETAUX »

➤ **CHOISIR LE TYPE DE TAILLE APPROPRIÉ**

Les arbres en forme libre ne demandent qu'un entretien très réduit. Les seules interventions sont liées à la sécurité des usagers et au maintien de l'équilibre de l'arbre.

➤ **Éclaircie**

La taille d'éclaircie est pratiquée pour diminuer l'épaisseur de l'ombrage, sur une façade, par exemple.



➤ **SUPPRESSION DES BRANCHES MORTES**

Pour la sécurité des usagers, il est nécessaire de supprimer les branches mortes qui risquent de casser.

➤ **Remontée de couronne**

Cette opération consiste à supprimer les branches basses, pour donner de l'espace sous la couronne. La suppression des branches basses ne doit pas concerner plus d'un tiers de la hauteur totale.

➤ **SUPPRESSION DE BRANCHES À RISQUE**

Certaines branches peuvent s'arracher, en particulier du fait de la présence d'une entre-écorce entre la branche et le tronc, au niveau de leur insertion. Un élagueur compétent saura repérer et supprimer, ou haubaner ces branches dangereuses.

➤ **valoriser les déchets de taille**

L'entrepreneur doit prendre toutes dispositions utiles et nécessaires pour occasionner le moins de gêne possible aux riverains et usagers de la zone.

Il soumet à la collectivité, avant le démarrage de l'intervention, un plan de balisage du chantier. Lors des chantiers, les bois et branchages doivent être ramassés quotidiennement. Ils doivent être soit évacués en centrale de compostage, soit broyés et utilisés en bois énergie ou en paillage par la collectivité.

La Communauté de communes du Séronais s'est dotée d'un broyeur pour réaliser du BRF et elle propose sa location aux communes qui le souhaitent. Pour plus de renseignements, contacter la communauté de communes du Séronais au :

05 61 64 51 25.



➤ **Les tailles architecturées**

Les tailles architecturées permettent d'adapter le gabarit de l'arbre aux contraintes urbaines. Elles ont aussi une fonction ornementale, comme dans le cas de superbes tilleuls en rideau des parcs du XVIII^e siècle.



Taille architecturée sur tête de chat



Taille architecturée sur prolongement



Taille architecturée en rideau

S'il s'agit d'une première taille de « formation » de l'arbre, elle doit respecter au maximum son port naturel. S'il s'agit d'une taille d'entretien, elle doit être faite en cohérence avec les modes d'entretien passés, qu'il s'agisse d'une forme libre de l'arbre ou d'une forme architecturée. Il est en effet dangereux de changer brusquement le mode de conduite d'un arbre.

METTRE EN PLACE UN PROGRAMME DE COMMUNICATION EXPLIQUANT LA DEMARCHE

Afin que l'évolution des paysages de la collectivité soit comprise et acceptée du plus grand nombre, il est préconisé d'impliquer :

- les agents communaux chargés de l'entretien des espaces verts et des rues
- les entreprises réalisant les aménagements de l'espace communal
- des habitants et membres d'associations clairement identifiés.

Un groupe de travail pourra être constitué comprenant des agents communaux, des entreprises, des habitants et membres d'associations... Les missions de ce groupe de travail pourront être d'identifier les actions à mettre en œuvre, d'établir un calendrier prévisionnel de ces actions, d'assurer le suivi des actions, d'aider à la communication...

Actions

Articles dans la presse (spécialisée ou non) et dans le bulletin municipal.

Journées portes-ouvertes.

Diffusion de livrets type « conseils pratiques pour jardiniers amateurs », « pesticides : danger ! »...

Salon du jardinage ou autres manifestations.

Bénéficier des conseils d'un jardinier.

Signature d'une charte avec les jardineries.

Réalisation d'une exposition.

Concours maisons fleuries par catégories : maisons avec jardin, maisons sur rue, jardins familiaux, balcons et terrasses/jardinières.

Diffusion de panneaux d'information au sein de la commune.

DEROULEMENT/CONTENU

Le choix de la commune. Le nouveau visage de la commune.
Utilité des plantes spontanées, techniques de jardinage au naturel.

Repérer des jardins entretenus « au naturel ». Inviter les personnes à les visiter.

Distribution de livrets dans les associations, à la mairie lors d'autres opérations de communication.
Fiche pratique du PNR « jardinons responsable pour protéger notre santé, l'eau et l'environnement ».

Stand, diaporama.
Présence de jardiniers pouvant donner des conseils.

Proposer aux habitants d'avoir à domicile les conseils d'un jardinier connaissant les techniques alternatives.

Les jardineries s'engagent à donner des conseils et à promouvoir les techniques alternatives aux jardiniers amateurs au sein de leur magasin.

Exposition expliquant le projet aux habitants et les démarches mises en place au sein des espaces publics puis les incitant à faire de même au sein de leur jardin. Par exemple : les enfants de l'école primaire de Seix ont réalisés une fresque sur le zéro-phyto.

Des habitants pratiquant des techniques alternatives participent à un concours dont les critères seront l'esthétisme, l'intégration des plantes spontanées, l'utilisation des techniques alternatives. Concours des villes et villages fleuris organisés par le Conseil général de l'Ariège et l'Agence de Développement touristique de l'Ariège.

Disposition de panneaux au sein de l'espace visé informant les habitants des nouvelles pratiques de la commune, des risques liés au phyto, de la beauté des plantes spontanées et de la nécessité de modifier leurs pratiques au sein de leur jardin.

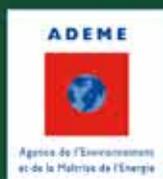


Crédits photos : Alain Pontoppidan, Alain Baschamps, PNRR des Pyrénées Ariégeoises, Zookeeper

www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr

2012

zookeeper.fr
Conception graphique



Sources : guide des alternatives au désherbage chimique de la FEREDC Bretagne, cahier des charges du plan de désherbage du Crepepp, DVD « Les arbres, un patrimoine » réalisé par l'Agence des arbres de l'Ariège

CONTACTS :

Luce RAMEIL
Syndicat mixte du Parc naturel régional
des Pyrénées Ariégeoises
Pôle d'activité-ferme d'Icart
09240 MONTELS

Tél. : 05 61 02 71 69

Courriel : l.rameil@parc-pyrenees-ariegeoises.fr